

**COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 22 JUIN 2017**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-deux juin à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Vornay, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUBOIS Olivier, Maire.

Présents : Mmes BERTON Marie-Caroline, CAULLIER Michèle, DUBOIS Rolande, FRANCY Marie-Noëlle, M.M. CHARLES Cyldric, FONTAINE Gilles, LOISEAU Ludovic, LOISEAU Sébastien, MUFRAGGI Laurent, RIVALAIN Ludovic, TUAILLON Jacques.

Excusés : Mmes COLLIOT Aline (pouvoir à Mme CAULLIER), LAMELOT Noëlle (pouvoir à M. FONTAINE), ROBERT Magali (pouvoir à Mme DUBOIS)

Secrétaire de séance : Mme DUBOIS Rolande

Le compte rendu de la séance du 18 mai 2017 est adopté à l'unanimité, rajouter le texte d'une délibération

COMPTE RENDUS DES REUNIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES, DES COMMISSIONS ET DES SYNDICATS

CdC de La Septaine : Olivier Dubois

- Berry Numérique « Indre et Cher »
- Pays de Bourges : PETER (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) : projet de Vierzon à Avord.
- Rythmes scolaires : 4,5 jours par semaine maintenus (semaine des 4 jours en septembre 2018)
- ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) : 7 postes ouverts pour l'été

Commission communale communication : Ludovic Rivalain

- « Vornay Infos » : version papier sur demande
- Etude des dossiers de demande de subvention par les associations.

Smerse : Sébastien Loiseau

- Rapport qualité eau conforme.
- Demande de retrait du syndicat par la Commune de Raymond : refusé par la Préfecture

Conseil d'école : Cyldric Charles

Il a eu lieu à Vornay le 22 juin à 18 h.

- Effectifs : Vornay = 40
Jussy = 41
Annoix = 24
Crosses = 23
- Sondage effectué pour les rythmes scolaires : 86 pour 4 jours / 19 pour 4,5 jours

ADMR : Gilles Fontaine

- 160 personnes sont prises en charges sur le secteur de Dun sur Auron.

Correspondant Défense : Gilles Fontaine

- Parcours citoyen
- Changement logiciel pour le transfert des notices individuelles.

SIAB3A : Gilles Fontaine

- Débit de l'Auron : crues inévitables (alerter)
- Animations en juin pour les écoles primaires : 4 communes retenues sur 55
- Départ de Cécile FALQUE
- Modification de la clé de répartition (4,42 €/habitant)

Bureau des Guides de Bourges : Gilles Fontaine

Une visite de l'église de Vornay est programmée le 19 juillet, ainsi qu'une conférence sur la champagne berrichonne le 6 août au centre socioculturel.

Commission culture de La Septaine : Rolande Dubois

- Programme 2018 avec Maison de la Culture de Bourges et la Compagnie PACE

DELIBERATIONS

REFECTION CHEMIN RURAL N° 15

M. le Maire présente les devis reçus pour la réfection du chemin rural n° 15 "de Coëffard à Etréchy", en grave calcaire

- SAS AXIROUTE : 11.800 € HT sans proposition d'option
- EURL BOUDOT : 11.500 € HT
 - + option : réglage des accotements en calage avec les matériaux des déblais : 7.400 € HT
- SOCIETE COLAS CENTRE OUEST : 18.400 € HT sans proposition d'option
- SAS MARCEL TP : 22.500 € HT sans proposition d'option.

Les entreprises AXIROUTE, COLAS CENTRE OUEST et MARCEL TP n'ont pas proposé de réglage des accotements en option.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des devis, en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de l'EURL BOUDOT avec l'option.

AMENAGEMENT ESPACE VERT

M. le Maire rappelle qu'il avait été décidé de réaliser un aménagement paysager et un fossé le long de la RD 119 (route d'Annoix) et de la RD 66 (route de Dun sur Auron) pour protéger l'espace de toute circulation, et sur la levée de ce fossé d'effectuer une plantation de charmille. Il présente les devis reçus pour réaliser ce projet :

- SARL DESRATS : 7.298,25 € HT
- EURL DURAND PAYSAGISTE : 9.181,50 € HT
- SOCIETE PALIN ESPACES VERTS : 9.815,00 € HT

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des devis, en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de de l'EURL DURAND Paysagiste pour un montant de 9.181,50 € HT, le devis proposé par la SARL DESRATS ne correspond pas à la demande.

Il autorise le Maire à signer tous documents concernant ce dossier.

ATTRIBUTION SUBVENTIONS

M. le Maire informe le conseil municipal que la commission communication s'est réunie pour valider les dossiers de demande de subvention et propose d'attribuer les sommes suivantes :

- Amicale des Cheveux d'argent : 200 €
- Comité des Fêtes : 500 €
- Tracto Folie du Berry : 100 € (cette attribution a fait l'objet d'un débat)
- Vornay Créations : 300 € (Mme DUBOIS ne participe pas à cette décision : trésorière de l'association)
- Vornay Histoire et Patrimoine : 200 €
- A.L.L.C. (Amicale Laïque de la Chapelle St Ursin) : 1000 €
- Association Crosses-Vornay : 2100 € pour l'organisation du feu d'artifice du 13 juillet 2017

Le Conseil municipal à l'unanimité décide d'attribuer les sommes proposées.

Le Conseil municipal propose également de faire un don de 150 € au profit de la Virade de l'Espoir de la Septaine : proposition adoptée à l'unanimité

ATTRIBUTION GRATIFICATION

Dans le cadre de ses études, Monsieur BRUGIER Thomas a effectué un stage de six semaines du 16 au 27 janvier 2017 et du 29 mai au 23 juin 2017, au sein des services techniques.

Au vue de son sérieux et du travail réalisé, M. le Maire propose de lui verser une gratification.

Le Conseil municipal, après avoir entendu la proposition du Maire, en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de verser une gratification de 400 € en faveur de M. BRUGIER Thomas.

COUPES 2018 FORET COMMUNALE

M. le Maire donne lecture au Conseil municipal de la lettre de M. BUSSEAU de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2018 en forêt communale relevant du régime forestier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- 1- approuve l'état d'assiette des coupes de l'année 2018 présenté ci-après
- 2- demande à l'Office national des forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites
- 3- pour les coupes inscrites, précise leur destination et leur de commercialisation

ETAT D'ASSIETTE :

Parcelle	Nature de la coupe ¹	Volume présumé réalisable (m3)	Surf (ha)	Coupe réglée (oui/non)	Décision du propriétaire ²	Mode de commercialisation			
						Vente sur pied	Bois façonnés		Délivrance pour l'affouage (houppiers et bois de qualité chauffage)
							Appel d'offres	Gré à gré - contrats	
3A	RA	240	1.24	Oui	Inscription	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
3B	RA	160	0.91	Oui	Inscription	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

M. le Maire ou son représentant assistera au(x) martelage(s) de la parcelle N° 3

QUESTIONS DIVERSES

La course cycliste « prix de la municipalité » se déroulera le dimanche 3 septembre prochain.

Le Maire,
Olivier DUBOIS

La secrétaire de séance
Rolande DUBOIS



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Rolande DUBOIS', written over a large, faint circular stamp.